



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.22/Add.1  
10 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Première session ordinaire de 1996  
16-19 septembre 1996  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

El Salvador

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme d'El Salvador, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 12 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

\* E/ICEF/1996/18.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

## DONNÉES DE BASE

(1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de 15 ans ou moins (millions)	2,47
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	56
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	42
Insuffisance pondérale (pourcentage, modéré et grave) (1993)	11
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1990)	300
Taux d'alphabétisation (pourcentage, hommes/femmes) (1995)	74/70
Taux net de scolarisation au primaire (pourcentage, garçons/filles) (1992)	70/71
Pourcentage des élèves de première année qui atteignent la cinquième année (1993)	58
Accès à de l'eau salubre (pourcentage)	69
Accès à des services de santé (pourcentage) (1990)	40
PNB par habitant (dollars)	1 480
Enfants d'un an vaccinés contre :	
Tuberculose :	83 %
Diptérie-coqueluche-tétanos :	92 %
Rougeole :	81 %
Poliomyélite :	92 %
Femmes enceintes vaccinées contre :	
Tétanos :	79 %

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Dans les Accords de paix signés en 1992, les Parties sont convenues, entre autres, d'un plan de relèvement national, d'un Accord économique et social et d'engagements plus énergiques en faveur des droits de l'homme et de la démocratie en tant que fondements de la reconstruction et du développement durable. Le programme d'action national a bénéficié du développement de l'assistance extérieure accordée au cours des quatre années écoulées à El Salvador. Par ailleurs, les dépenses publiques pour l'éducation et la santé sont passées de 2,4 % du produit intérieur brut en 1991 à 3,5 % en 1995. La surveillance continue du programme d'action national montre que ces conditions favorables ont incontestablement aidé à atteindre un grand nombre d'objectifs du milieu de la décennie. Toutefois, il faut savoir que les objectifs du programme d'action national dans les domaines de la mortalité des enfants de moins de 5 ans, de scolarisation dans le primaire, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement sont limités et en deçà des capacités du pays. Le Gouvernement est actuellement en train de réexaminer le programme afin d'établir des objectifs plus précis.

/...

2. De graves disparités persistent entre les zones rurales et les zones urbaines, notamment dans les 115 municipalités qui, selon le plan de relèvement national, sont les plus gravement touchées par le conflit et où les indicateurs sociaux sont inférieurs à la moyenne nationale et les services de base embryonnaires. L'écart est encore plus criant en matière de mortalité infantile, de mortalité des enfants de moins de 5 ans, de scolarisation dans le primaire et d'accès à l'eau potable. Les taux de fécondité et d'analphabétisme des femmes des zones rurales sont supérieurs à la moyenne nationale. En outre, les femmes sont touchées par la propagation du sida. En effet, selon les estimations de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), les femmes de 15 à 35 ans représentent 25 % des 30 000 cas recensés dans le pays.

3. D'après les tendances actuelles, les objectifs du Programme d'action national en matière de santé publique, à l'exception de l'objectif de réduction du taux de mortalité maternelle, sont réalisables. Toutefois, leur concrétisation risque d'être compromise en raison de la faiblesse des politiques suivies, de l'absence d'un cadre réglementaire et des capacités institutionnelles nécessaires et de la mauvaise répartition des ressources financières. Par ailleurs, les ressources doivent être canalisées vers les zones les plus pauvres. De plus, le progrès social risque d'être affecté par la amenuisement de l'aide étrangère et la baisse des transferts des salaires des travailleurs émigrés.

4. Selon le Comité des droits de l'enfant, il reste beaucoup à faire pour appliquer efficacement la Convention relative aux droits de l'enfant dans le domaine des tribunaux pour mineurs. Quelque 2 000 enfants sont placés dans des établissements spécialisés, principalement parce qu'ils ont été abandonnés ou que leurs parents étaient trop pauvres, 2 235 adolescents sont en détention provisoire pour des crimes divers, 447 enfants sont dans des centres de réadaptation, et 311 358 enfants de 10 à 19 ans travaillent, et beaucoup d'entre eux ont moins de 15 ans. En outre, la guerre a fait 5 000 jeunes handicapés auxquels viennent s'ajouter près de 2 000 autres enfants handicapés pour d'autres raisons.

#### COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1992-1996

5. Le programme de coopération pour la période 1992-1996 est axé d'une part sur la fourniture d'une assistance technique et d'un appui logistique pour la réalisation des objectifs du milieu de la Décennie du programme d'action national et d'autre part sur la promotion du respect de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre du renforcement des capacités, 2 000 agents sanitaires et accoucheuses traditionnelles ont bénéficié d'une formation continue, d'une assistance technique et de la diffusion de la documentation. Des équipements ont également été fournis à 84 centres de santé pour améliorer les services au niveau local.

6. En ce qui concerne les droits de l'enfant, la coopération de l'UNICEF concerne la création de l'Institut salvadorien de protection des mineurs et du Cabinet du médiateur pour les enfants (12 bureaux municipaux ont été ouverts). L'UNICEF a également milité avec succès pour l'adoption du Code de la famille et de la loi relative à la délinquance juvénile ainsi que pour la création de tribunaux pour les mineurs et la famille.

/...

7. Le programme intégré de services de base a profité aux anciens combattants et aux familles déplacées dans 27 municipalités sélectionnées par le plan de relèvement national dans les districts de Cabañas, San Vicente et Usulután. Chaque municipalité s'est dotée d'un conseil du développement pour conseiller le maire et de moyens de recueillir les statistiques essentielles et de surveiller les indicateurs socio-économiques. Dix-huit de ces municipalités ont établi des plans de développement local. Le programme a permis de renforcer la coordination entre les municipalités et les petites collectivités et divers organismes chargés respectivement de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. L'Institut salvadorien du développement municipal et la Confédération des municipalités d'El Salvador ont participé à cette activité.

#### Enseignements tirés

8. Le grand nombre de programmes et projets (8 et 35 respectivement) et le manque de coordination ont parfois donné lieu à la dispersion des activités et à des interventions sectorielles isolées. Le programme de pays proposé est axé sur un nombre réduit d'interventions intégrées et bien ciblées. La mise en place d'organisations communautaires et l'élaboration de plans d'action collectifs dans 18 municipalités ont nécessité davantage de temps que prévu. Par ailleurs, les retards dans le transfert des terres ont provoqué une certaine insécurité chez la population réinstallée et cela a perturbé la fourniture de services. La transformation des institutions et le développement communautaire sont des processus qui prennent du temps et dépendent de facteurs externes. C'est pourquoi il importe de continuer d'aider ces municipalités à affermir les acquis.

9. Les actions de communication qui visaient essentiellement à appuyer les campagnes de vaccination et à sensibiliser la population sur les affections respiratoires aiguës et la thérapie de réhydratation par voie orale ont été limitées aux groupes ciblés par le programme. Toutefois, le projet relatif à la prévention des accidents dus aux mines terrestres ainsi qu'un sondage d'opinions et "l'Agenda en faveur des enfants et des femmes" élaboré par l'UNICEF ont permis de prendre en charge de nouveaux problèmes, de toucher un public plus large et de faire participer de nouveaux partenaires; cela a renforcé la présence et le prestige de l'UNICEF en El Salvador. Cette initiative était financée par le Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le nouveau programme de pays poursuivra cette expérience compte tenu du nouveau rôle de l'UNICEF en tant que promoteur des droits des enfants et des femmes.

COOPÉRATION AU PROGRAMME RECOMMANDÉE, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1997	1998	1999	2000	2001	Total
<u>Masse commune des ressources</u>						
Politique sociale et planification	375	365	355	350	340	1 785
Communication et mobilisation sociale	50	50	50	50	50	250
Programme intégré au niveau géographique	370	370	370	370	370	1 850
Appui au programme	205	215	225	230	240	1 115
<b>Total partiel</b>	<b>1 000</b>	<b>5 000</b>				
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Politique sociale et planification	600	800	550	850	700	3 500
Programme intégré au niveau géographique	1 500	1 900	1 200	2 200	1 700	8 500
<b>Total partiel</b>	<b>2 100</b>	<b>2 700</b>	<b>1 750</b>	<b>3 050</b>	<b>2 400</b>	<b>12 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 100</b>	<b>3 700</b>	<b>2 750</b>	<b>4 050</b>	<b>3 400</b>	<b>17 000</b>

Processus de préparation

10. La préparation du programme de coopération proposé a été coordonnée par le Vice-Ministre de la coopération extérieure et s'est fondée sur les résultats de l'examen à mi-parcours, l'analyse de situation et les enseignements tirés de la période de coopération écoulée. La note de pays a été examinée lors de réunions avec les autorités salvadoriennes, les organismes des Nations Unies et les ONG. Des réunions d'information ont été organisées à l'intention des missions de 11 pays donateurs. Le plan directeur des opérations a été établi avec la participation des autorités et des ONG.

Objectifs et stratégies

11. Le plan de développement économique et social pour 1994-1999, tout en reprenant les objectifs du programme d'action national, vise à réduire les inégalités, à consolider la paix et la démocratie et à renforcer le respect des droits de l'homme. Le programme de pays proposé permettra de : a) faciliter l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et du programme d'action national; et b) contribuer à l'extension des services de base et à la réalisation des objectifs du programme d'action national dans 39 municipalités, dont 27 étaient concernées par le programme précédent. Ces 39 municipalités, qui sont énumérées dans le plan de relèvement national, ont des indicateurs inférieurs à la moyenne nationale et abritent un grand nombre d'anciens combattants et de personnes déplacées. Trois programmes sont prévus :

/...

politique sociale et planification; programmes intégrés au niveau géographique; et communications et mobilisation sociale.

12. Les stratégies du programme comprennent des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale qui visent à accorder un rang de priorité élevé aux droits des enfants et des femmes dans les projets politiques, économiques et sociaux du pays. Au niveau national, le renforcement des capacités se fera grâce à une assistance technique et une formation à l'intention des autorités nationales et municipales et des communautés afin de leur permettre de mettre au point et d'appliquer des politiques et des programmes à l'intention des femmes et des enfants. La fourniture des services de base sera développée pour en faire bénéficier 39 municipalités et 397 communautés. Une attention particulière sera accordée au transfert des connaissances et des compétences pour permettre aux organisations communautaires de prendre en charge leurs propres problèmes. L'expérience acquise dans ces municipalités sera mise à profit pour promouvoir la mise au point des politiques au niveau national et sera utilisée comme modèle de politique sociale décentralisée. Si des fonds supplémentaires ne sont pas disponibles, les activités d'assistance technique et de formation seront réduites et la fourniture de services limitée au niveau municipal. Les interventions en matière de plaidoyer, de communication, de mobilisation sociale et d'autonomisation demeureront au centre du programme de coopération proposé.

#### Politique sociale et planification

13. Ce programme vise un renforcement des institutions, des politiques sociales et des systèmes d'information, et les projets de loi allant dans le sens de la promotion des droits de l'enfant et de la femme et de la réalisation des objectifs du programme d'action national seront soutenus. Trois projets seront exécutés dans les domaines suivants : a) droits de l'enfant et de la femme, b) appui aux initiatives nationales liées au programme d'action national, dans le cadre des réformes sociales, et c) suivi et évaluation.

14. Au titre du projet relatif aux droits de l'enfant et de la femme, l'assistance technique et les activités de formation se poursuivront afin que la législation nationale puisse être complètement harmonisée avec les deux conventions. Les domaines prioritaires seront la protection des jeunes, la délinquance juvénile, la réforme juridique et judiciaire, le travail des enfants et l'égalité des sexes en droit pénal et en droit du travail. Une fois la législation adoptée, une campagne d'information sera lancée pour faire comprendre son importance au public, et les gens de loi, les agents de la force publique, les enseignants et le personnel de l'Institut salvadorien pour la protection des mineurs et d'organisations non gouvernementales recevront une formation spéciale. L'Institut salvadorien pour la protection des mineurs recevra également un appui en matière de gestion des centres de réhabilitation de jeunes et une aide à l'acquisition d'équipement de base et de matériel didactique pour ces centres.

15. Dans le cadre du projet d'appui au programme d'action national et aux initiatives qui s'y rapportent, l'accent sera mis sur les objectifs définis dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement. Les interventions dans le domaine de la santé auront pour but de maintenir les acquis et à faire progresser la couverture vaccinale et la lutte contre les

carences en oligo-éléments. L'UNICEF offrira une assistance technique, mènera des activités de formation et fournira du matériel didactique en vue de contribuer à l'élaboration et à l'application d'une politique et d'un plan national visant à réduire les risques liés à la maternité et donc le taux de mortalité maternelle. Les autorités et le secteur privé assument la responsabilité d'enrichir les aliments en vitamine A, en iode et en fer mais, dans le cadre de l'initiative sous-régionale "micronutriments", l'UNICEF fournira une assistance technique visant à renforcer le système de suivi et d'évaluation et à soutenir des campagnes d'information du public. La priorité sera accordée à la production de matériel didactique et promotionnel concernant l'allaitement maternel, les vaccins, la réhydratation par voie orale, les infections aiguës des voies respiratoires, les maladies diarrhéiques et la croissance et la nutrition des enfants, ainsi qu'à la formation de personnel médico-social.

16. Dans le cadre de la réforme du secteur de l'éducation financée par la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et l'Agency for International Development des États-Unis, le Gouvernement a lancé un plan s'étalant sur 10 ans visant à ouvrir à tous les portes de l'enseignement primaire. En outre, El Salvador a mis au point l'un des plus vastes programmes de décentralisation de l'enseignement, qui devra être complété par une pédagogie nouvelle. L'UNICEF encouragera l'élaboration de politiques visant à :

- généraliser l'enseignement destiné aux enfants handicapés et en améliorer la qualité,
- faciliter l'accès à l'enseignement et la poursuite de la scolarité et améliorer la qualité de l'enseignement au niveau primaire, en particulier dans les écoles à classe unique, et
- accroître la portée et améliorer la qualité des programmes non traditionnels d'éducation préscolaire tout en inculquant aux parents davantage de connaissances et de compétences, ainsi que des attitudes correctes.

Ces politiques seront mises au point en corrélation avec le programme intégré au niveau géographique.

17. Par son assistance technique, l'UNICEF aidera l'Office national des eaux et de l'épuration et le Ministère de la santé à mettre au point et à appliquer un plan national dans le domaine de l'eau et de l'épuration. Des politiques d'assainissement et de recouvrement des coûts seront également élaborées. Des projets de politiques élaborés sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du programme intégré au niveau géographique seront financés au moyen de fonds supplémentaires.

18. Le projet portant sur le suivi et l'évaluation visera à renforcer les moyens nationaux de suivi du programme d'action national et de la situation des enfants et des femmes, y compris la réduction de la pauvreté et des disparités. Un mécanisme spécial de suivi de l'application des deux conventions sera adopté et les informations obtenues seront largement utilisées aux fins des activités de communication et de sensibilisation menées au titre des trois programmes. Au niveau local, des activités de formation seront organisées à l'intention du personnel de l'Institut salvadorien du développement municipal, qui bénéficiera également d'une assistance technique pour le renforcement des systèmes locaux d'information des 39 municipalités prioritaires. L'information obtenue sera mise à profit pour l'élaboration de plans d'action municipaux.

### Communication et mobilisation sociale

19. Deux projets seront exécutés dans le cadre de ce programme, l'un portant sur la communication en tant qu'instrument de sensibilisation et l'autre sur la participation sociale. Le premier encouragera, conformément à la formule 20 %/20 %, l'utilisation des "dividendes de la paix" aux fins du financement des organismes de défense des droits de l'enfant et de la réalisation des objectifs du programme d'action national. Les activités consisteront à systématiser les supports d'information anciens ou nouveaux, à échanger des données d'expérience et à prendre des initiatives spécifiques visant à diffuser études et projets de politique tout en faisant connaître les initiatives locales, l'expérience acquise et les enseignements tirés de cette expérience. Un vaste réseau de communication et de partenaires de développement sera mis en place. Les initiatives s'adresseront aux institutions sociales, juridiques, financières, culturelles et religieuses. Différents moyens de communication seront utilisés en fonction du public visé. Dans le cadre du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida, une aide sera apportée pour l'élaboration et l'exécution d'un projet d'information sur le VIH/sida axé sur les jeunes.

20. Le projet portant sur la participation sociale aura pour objet de promouvoir la participation des enfants, des jeunes et des femmes à certains projets et de leur permettre de s'exprimer grâce à des enquêtes périodiques. Le secteur privé sera mis à contribution pour le financement de projets spécifiques et la prestation de certains services sociaux, par exemple l'enrichissement des aliments.

### Programme intégré au niveau géographique

21. Ce programme, qui a pour but de soutenir la politique de décentralisation menée par le Gouvernement, sera axé sur la réduction des disparités entre les zones urbaines et rurales dans les 39 municipalités prioritaires. Un total de 546 000 habitants seront concernés, dont 82 000 enfants de moins de 5 ans, 135 500 enfants en âge de fréquenter l'école primaire et 116 000 femmes en âge de procréer. Les interventions prioritaires dans chaque municipalité et l'importance relative à accorder au renforcement des institutions et à la prestation de services seront déterminées sur la base des enseignements tirés de l'expérience et des résultats d'une étude par réseau sentinelle. Les interventions dans le domaine de l'eau et de l'assainissement relèveront d'un projet lié au programme sous-régional de l'UNICEF.

22. Par son assistance, l'UNICEF vise à : a) rendre les municipalités et les collectivités mieux à même de fournir, aux fins du développement communautaire, un ensemble intégré de services dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement, b) promouvoir les soins de santé aux nouveau-nés et contribuer à la prévention des infections aiguës des voies respiratoires chez ces derniers, dans le cadre de la stratégie visant à réduire le taux de mortalité infantile à 40 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité des moins de 5 ans à 60 pour 1 000 naissances vivantes, c) contribuer à réduire la prévalence des maladies diarrhéiques et de la malnutrition en facilitant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à 52 000 et 78 000 personnes, respectivement, et en inculquant des principes d'hygiène à 485 000 personnes, d) promouvoir l'initiative "maternité sans

risque" dans le cadre de la stratégie visant à réduire le taux de mortalité maternelle à 95 pour 100 000 naissances vivantes, et e) réduire les taux d'abandon scolaire et de redoublement et accroître la proportion d'élèves terminant leur scolarité.

23. Des équipes techniques des 39 municipalités prioritaires recevront une assistance technique et une formation aux fins de l'évaluation et du contrôle de la situation des enfants et des femmes à l'aide du système local d'information, à la suite de quoi des plans d'action participatifs seront élaborés, mis en oeuvre et suivis à l'échelle municipale. Les services nécessaires à la mise en oeuvre de ces plans dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement seront financés au moyen de fonds supplémentaires. Les plans d'action constitueront des outils précieux qui permettront aux autorités locales de coordonner efficacement leur action avec celle de leurs partenaires locaux et d'obtenir du Fond d'investissement social des ressources destinées au développement de l'infrastructure locale.

24. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités en formant des enseignants et en mettant au point des modules didactiques personnalisés à l'intention des enfants handicapés et des écoles à classe unique. Les supports didactiques viseront non seulement à inculquer des connaissances aux enfants, mais aussi à les préparer à la vie active dans des domaines tels que l'environnement, l'égalité entre les sexes et les droits de l'enfant. Des groupements d'écoles à classe unique seront mis en place en vue d'assurer un enseignement efficace et d'influencer le niveau national d'instruction. L'évaluation des résultats scolaires des enfants sera encouragée. Des garderies d'enfants recevront une aide sous forme d'activités de formation à l'intention des parents et des enseignants et de supports didactiques et de matériel d'information.

25. Les écoliers bénéficieront de services de santé et de nutrition dans le cadre du programme "École et santé" (Escuela Saludable) mis en place par le Gouvernement. L'UNICEF fournira à peu de frais, dans toutes les écoles maternelles et primaires, des services de santé tels que soins primaires, dépistage des parasites et traitement antiparasites, suivi et promotion de la croissance et du développement des enfants et détection des difficultés d'apprentissage. Il appuiera également l'installation d'infrastructures sanitaires dans ces écoles et tentera de nouer des alliances avec le secteur privé afin de fournir des articles de toilette aux écoliers et d'influencer leur comportement. Pour que la viabilité du programme soit assurée, 397 associations seront organisées et participeront à des activités de formation, le coût de la construction des systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement sera pris en charge à 40 % par les bénéficiaires, et les dépenses d'exploitation et d'entretien seront couvertes au moyen de fonds autorenouvelables.

#### Coopération avec d'autres organismes

26. L'UNICEF travaillera avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions financières internationales et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sur les questions des dividendes de la paix et de la formule 20 %/20 %. Il coopérera avec l'Inter-American Institute for Children, l'Agence canadienne de

développement international et le Bureau international de Rädda Barnen sur la question des droits de l'enfant, avec l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et l'Agence japonaise de coopération internationale sur celle de la maternité sans risque et de la réduction de la mortalité maternelle, et avec l'Union européenne, la Coopérative pour l'aide américaine au monde entier (CARE), le Peace Corps (États-Unis) et l'Agence allemande de coopération sur les activités liées à la décentralisation au niveau municipal.

#### Gestion du programme

27. C'est le Vice-Ministre de la coopération extérieure qui coordonnera la mise en oeuvre du programme de pays, avec l'appui des ministères du secteur social pour chaque volet. Le plan des opérations prévoit des indicateurs de résultats. Grâce à une évaluation et à une planification annuelles participatives, les résultats seront analysés et des ajustements proposés. L'examen à mi-parcours sera effectué en collaboration avec le gouvernement qui sera élu en 1999 afin que les différents volets du programme puissent être adaptés en fonction de ses plans et priorités d'ensemble.

